

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

VEUILLEZ PRENDRE AVIS, que lors d'une séance régulière tenue le 3 mars 2025, la Ville d'Acton Vale a adopté le règlement no 004-2025 « Règlement numéro 004-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit:

« De permettre les services de garderie dans la zone à dominance résidentielle numéro 111 ».

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité Régionale de Comté d'Acton le 12 mars 2025. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 14 mars 2025. Le règlement numéro 004-2025 est donc entré en vigueur le 12 mars 2025.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité, à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay, à Acton Vale.

DONNÉ À ACTON VALE, ce 19^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-cinq.

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA, greffière de la Ville d'Acton Vale par les présentes, certifie que l'avis ci-dessus a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville et dans le journal "La Pensée de Bagot" ce 26^e jour du mois de mars 2025.

Claudine Babineau, OMA
Greffière